

Compte-rendu CVS du 15 juin 2009

Type de réunion : 2^e CVS

Horaires : 17H30/19H00

Lieu : Sous la Tonnelle

Ordre du jour :

- # Adoption du dernier compte-rendu
- # Présentation du livret d'accueil des Iris
- # Avis sur le règlement de fonctionnement
- # Avis sur le contrat de séjour
- # Le projet d'établissement
- # Point sur les transferts et les vacances des résidents
- # Demande des résidents concernant les infrastructures ludiques
- # Questions diverses

Présents :

- # M. BUCHNER : Directeur complexe de la Balme de Sillingy
- # M^{me} LELIZOUR : Directrice adjointe du FAM Les IRIS »
- # M^{me} METRAL : Représentante suppléante des familles
- # Mme LANGEVIN : Représentante suppléante des familles
- # M. ANGELLOZ NICOU D Patrick : Représentant titulaire résident
- # M. PINHAS Robert : Représentant titulaire résident
- # Mme JEANNE : Représentante titulaire des salariés
- # Mme FALCONNET : Représentant la commune de Sillingy

Excusés :

- Mme MORAND : Présidente AAPEI Epanou
- M^{me} ACHARD. Représentante titulaire des familles
- M. CHAMOSSET : Représentant de l'Association gestionnaire
- M. ROBERT : Représentant titulaire des familles

1. Adoption du compte-rendu de la dernière réunion

Le Compte-rendu est adopté à l'unanimité

M Buchner précise que le baby-foot est en place

Une étude de nuisance concernant les bruits liés à la déviation a été effectuée. Nous n'avons pas connaissance des résultats précis. S'il y a des nuisances effectives, des préconisations seront proposées suite à cette étude

(chiffrage en cours). Ces préconisations seront transmises aux politiques. Les travaux viennent de débiter, la route est livrable en 2011.

Concernant la piste cyclable, Mme Falconnat précise qu'il n'est pas possible de fermer la piste à la circulation automobile car elle est utilisée par les agriculteurs et les engins agricoles. Elle n'a pas de réponse à court terme. Prudence les soirs de bouchons, car les automobilistes locaux utilisent la piste pour les contourner. Alerter la gendarmerie. La possibilité d'une barrière est peu envisageable car les agriculteurs ont déjà détruit les bornes en place par le passé.

2. Avis sur le règlement de fonctionnement

Avis favorable à l'unanimité

Discussion sur la question de l'interdiction de consommer de l'alcool dans l'établissement par les résidents

L'alcoolisation d'une personne âgée de plus déficiente représente un problème de santé publique en raison de plusieurs facteurs :

Le dépistage est plus difficile et l'alcoolisation d'un senior est parfois difficile à mettre en évidence.

La personne déficiente et âgée consomme beaucoup plus de médicaments et l'interaction de l'alcool avec certaines classes thérapeutiques (par exemple les benzodiazépines) est bien connue en raison d'une compétition entre la molécule et les substances actives.

Les seniors résistent moins bien du fait de leur fragilité organique.

Les conséquences peuvent être rapidement dramatiques même avec une petite quantité consommée, avec l'augmentation du risque de chutes, de fractures ou l'apparition de complications médicales ou de maladies graves (infections intercurrentes, neuropathies, Korsakoff, troubles hépatiques...). Ces pathologies entraînent des hospitalisations qui compromettent la qualité de vie du résident

En institution, le problème de la dépendance existe aussi et répond à 2 origines :

Il s'agit d'une consommation poursuivie lors du placement en établissement et le problème est alors connu. Mais l'apparition d'une consommation d'alcool peut également être tardive et est dans ce cas largement sous estimée car souvent difficile à mettre en évidence. Cette survenue tardive de dépendance chez la personne âgée répond à une véritable « crise existentielle » dont les causes sont souvent multiples. La prise de conscience du vieillissement et de ses conséquences sur la perte d'autonomie est un problème rarement évoqué et probablement aussi sous estimé que la disparition de la sexualité.

A côté de cette position sanitaire, se pose la question du libre choix du résident, intervient la notion de plaisir et de partage, le côté festif et exceptionnel.

Se pose aussi la gestion sociale de la consommation d'alcool sur le volet collectif : Quelle cohabitation entre ceux qui aurait le droit de consommer et les autres ?

La solution absolue n'existe pas car si l'on néglige une de ces dimensions on arrive obligatoirement à une détérioration de la qualité de vie du résident. Il faut donc tendre à une solution équilibrée : consommation possible à l'occasion d'une sortie restaurant par exemple ou d'une sortie en ville. Cela sous-entend tout de même une responsabilisation du résident quant aux risques et une vigilance de l'encadrement.

Conclusion : l'alcool reste interdit dans l'établissement

3. Avis sur le contrat de séjour

C'est un contrat au sens juridique du terme. C'est un engagement mutuel et réciproque, un espace d'échanges. M Buchner rappelle les principes du contrat. Il précise que le Projet Individualisé est un avenant au contrat de séjour. Les aspects généraux du contrat de séjour sont alors déclinés à une personne. Ils sont individualisés.

Les absences prolongées sont limitées au 35 jours/an au delà desquels il y aura facturation même si la personne est absente (hors week-end). Il n'est pas possible d'exclure une personne en raison de ses absences. Seule la MDPH peut signifier une rupture d'accueil. Par contre l'établissement peut signaler la situation à la MDPH.

4. Le Projet d'établissement

Les travaux devraient commencer à la rentrée de septembre 2009. L'intervenant est en cours de recrutement.

La loi de 2002 et un décret du 20/03/09 définissent précisément le contenu du projet d'établissement des MAS et des FAM, en termes d'objectifs, de moyens, de l'accompagnement (projet individualisé), de missions des référents, de responsabilités médicales et éducatives. Il balise l'état de la situation aujourd'hui avec ses points forts et ses points faibles et les améliorations à prévoir. Il doit être repris tous les 5 ans. Le travail sur le projet des Iris est de se projeter sur 5 ans : quels vont être les effets du vieillissement sur les résidents, leurs besoins et l'encadrement, notamment en termes d'accompagnement de la dépendance. Comment se préparer ? Formation, matériel, organisation des services (infirmière la nuit ? Mouvements des résidents dans l'établissement ?)

Le projet d'établissement demande l'implication de tous. Ce travail de réflexion va durer une année scolaire avec la rédaction d'un écrit en juin 2010.

5. Points sur les activités, les transferts et les vacances

L'ensemble des activités quotidiennes est en place : balnéo, chorale, musique, relaxation, gym, concert, activités créatives, etc. Snoezelen débute (formation d'un groupe de 6 professionnels terminée). Les activités extérieures sont bien en route aussi et appréciées : balades en montagne, piscine et école du cirque, raquette et ski cet hiver.

2 groupes sont partis en transfert en juin: un en Ardèche dans un gîte 4 jours et un en camping (mobile-home) en Languedoc sur 5 jours. Un transfert en thalasso est prévu pour septembre pour des résidents en grande perte d'autonomie.

14 résidents vont partir cet été en vacances adaptées sur des durées moyennes d'1 à 2 semaines et une dizaine rentrent en famille pour 1 à 4 semaines.

6. Demande d'infrastructures ludiques

Des résidents des Iris souhaitent pratiquer le ping-pong, le basket et les boules. D'autres ont demandé s'il y aura une piscine cet été sur le gazon.

M Buchner répond qu'il y a une table de ping-pong disponible et accessible aux résidents des Iris sur le Foyer de Vie des Roseaux, ainsi qu'un panier de basket et un terrain de boules. Il n'est pas possible pour des raisons de sécurité d'installer une piscine auto-portée. Il est possible aussi d'envisager une inscription au Club des boulistes de Sillingy pour les résidents qui souhaitent pratiquer

7. Questions diverses

Mme Métral demande s'il est possible d'envisager la pratique de la voile pour les résidents des Iris, comme aux Roseaux. M Buchner dit que c'est envisageable mais qu'il faut un éducateur diplômé et que le coût est élevé : A étudier pour l'année prochaine.

PROCHAIN CVS le 21/09/09 à 17H30